

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 917

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 71 BIS AA

À la deuxième phrase de l'alinéa 32, substituer à la référence :

« au I du même »,

la référence :

« au même I de l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.